



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-002

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ETAIENT PRESENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme MONTEIRO Maria – Mme DESVIGNES Josette

POUVOIRS : Mme SARANDAO Gilda à Mme CANTIER Nadège – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette et M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria

EXCUSEE : Mme GALLO Anne

ABSENTS : M. MAY Abdelkrim – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BONNEAU Michel

CREATION D'UNE COMMISSION DE CIRCULATION

Madame Nadège CANTIER, 1^{ère} Adjointe, rapporte au Conseil Municipal que les problématiques liées à la circulation et à la sécurité routière sont nombreuses et impactent souvent la vie des administrés. Afin de traiter au mieux ces sujets, la création d'une commission de circulation est proposée. La police municipale et les professionnels ayant une expertise dans ce domaine seront associés.

Cette commission relève des pouvoirs propres du Maire, elle sera une aide à la décision. Sa mission sera de mener une réflexion sur des situations problématiques et lorsque ce sera nécessaire de proposer une ou plusieurs solutions.

Les cas à étudier pourront être soumis par les services communaux, mais également par les habitants via un formulaire dédié.

La commission se réunira autant que nécessaire et a minima 1 fois par an.

Elle sera présidée par Monsieur le Maire. Lors de sa première réunion, un vice-président sera désigné et il pourra en cas d'indisponibilité de Monsieur le Maire, convoquer et présider la commission.

5 conseillers municipaux compléteront le « collège élus » de la commission. 4 conseillers élus de la majorité et 1 conseiller élu de la liste « Torcy au Cœur ». Sont proposés :

- Nadège CANTIER ;
- Michel BONNEAU ;
- Abdelkrim MAY ;
- Mickaël CHEVALIER ;
- Josette DESVIGNES (liste « Torcy au Cœur »).

La commission sera complétée par :

- Le Directeur Général des Services de la ville ;
- Le Chef du Pôle Technique Urbanisme et Environnement ;
- 1 représentant du Conseil Citoyen ;



- 1 représentant de la Police Municipale ;
- 1 représentant de la CUCM ;
- 1 représentant de la Police Nationale ;
- 1 représentant des Sapeurs-Pompiers.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-21 et L2121-22 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut former des commissions permanentes,

Entendu le rapport de Madame Nadège CANTIER, et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** la création d'une commission de circulation ;
- **ADOpte** la composition de la commission de circulation telle que définie ci-dessus,

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 02 MARS 2023
et publié, affiché ou
notifié le 02 MARS 2023
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU

